

Monsieur François Barois
Conseiller Municipal
Groupe Bandolpourtout
1 Rue Alphonse Daudet
83150 BANDOL

Bandol, le 5 novembre 2010

Lettre RAR

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Bandol

Monsieur le maire,

Par l'arrêté N° 746 du 2 juillet 2010, vous avez retiré à M. Marcel Bogi, 1^{er} adjoint, toutes les délégations de fonction que vous lui aviez attribuées le 26 mars 2008 (arrêté N° 463).

Par l'arrêté N° 831 du 21 juillet 2010, vous avez retiré à M. Jean-Marie Sagniez, 7^{ème} adjoint, toutes les délégations de fonction que vous lui aviez attribuées le 26 mars 2008 (arrêté N° 469).

Or, le conseil municipal du 28 juillet 2010, dans sa délibération N° 2, s'est prononcé pour le maintien de M. Marcel Bogi dans sa fonction de 1^{er} adjoint.

Et dans sa délibération N° 3, il s'est également prononcé pour le maintien de M. Jean-Marie Sagniez dans sa fonction de 7^{ème} adjoint.

Or, le régime des délégations régi pour l'essentiel par l'article L. 2122-18 du CGCT, a été modifié par la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 et la loi N° 2004-809 du 13 août 2004.

Il apparaît qu'au regard de la loi et de la jurisprudence, aucun conseiller municipal ne peut recevoir de délégation alors qu'un adjoint en est privé.

Le 1^{er} et le 7^{ème} adjoints, maintenus dans leur fonction, ne sont à ce jour titulaires d'aucune délégation.

En conséquence, nous vous demandons de procéder par arrêté municipal au retrait de tous les arrêtés en vigueur que vous avez pris attribuant des délégations aux conseillers municipaux, arrêtés qui sont entachés d'illégalité.

A savoir:

- L'arrêté N° 763 du 9 juillet 2010, attribuant délégation de fonctions à M. Henri Maccario, conseiller municipal.
- L'arrêté N° 764 du 9 juillet 2010, attribuant délégation de fonctions à Mme Jacqueline Gamblin, conseillère municipale.
- L'arrêté N° 836 du 26 juillet 2010, attribuant délégation de fonctions à Mme Christiane Desseaux, conseillère municipale.

- L'arrêté N° 838 du 26 juillet 2010, attribuant délégation de fonctions à M. Gérard Pujol, conseiller municipal.
- L'arrêté N° 839 du 26 juillet 2010, attribuant délégation de fonctions à M. Jean-Yves Decroix, conseiller municipal
- L'arrêté N° 840 du 26 juillet 2010, attribuant délégation de fonctions à Mme Martine Escat, conseillère municipale.
- L'arrêté N° 841 du 26 juillet 2010, attribuant délégation de fonctions à Mme Ghislaine Galvan, conseillère municipale.
- L'arrêté N° 842 du 26 juillet 2010, attribuant délégation de fonctions à M. Patrick Courasa, conseiller municipal.

Par conséquent, il conviendra que vous émettiez un titre de recette à l'encontre de ces conseillers municipaux ayant perçu des indemnités sans base légale.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

François BAROIS

– Copie envoyée à Monsieur le Préfet du Var